Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **61 (1935)**

Heft 16

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

61e année 3 août 1935 N° 16

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 12 francs
Etranger : 14 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 10 francs
Etranger : 12 francs
Prix du numéro :
75 centimes.
Pour les abonnements s'adresser à la librairie F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. — Organe de publication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

COMITÉ DE RÉDACTION. — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève. — Secrétaire : Edm. Emmanuel, ingénieur, à Genève. — Membres : *Fribourg :* MM. L. Hertling, architecte ; A. Rossier, ingénieur ; R. de Schaller, architecte ; *Vaud :* MM. C. Butticaz, ingénieur ; E. Elskes, ingénieur ; Epitaux, architecte ; E. Jost, architecte ; A. Paris, ingénieur ; Ch. Thévenaz, architecte ; *Genève :* MM. L. Archinard, ingénieur ; E. Odier, architecte ; Ch. Weibel, architecte ; *Neuchâtel :* MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur ; A. Méan, ingénieur cantonal ; E. Prince, architecte ; *Valais :* MM. J. Couchepin, ingénieur, à Martigny ; Haenny, ingénieur, à Sion.

Rédaction : H. DEMIERRE, ingénieur, 11, Avenue des Mousquetaires, La Tour-de-Peilz.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BULLETIN TECHNIQUE
A. Dommer, ingénieur, président ; G. Epitaux, architecte ; M. Imer ; E. Savary, ingénieur.

ANNONCES
Le millimètre sur 1 colonne, largeur 47 mm. :
20 centimes.
Rabais pour annonces répétées.
Tarif spécial pour fractions de pages.
Régie des annonces :
Société Suisse d'Edition, Terreaux 29, Lausanne.

SOMMAIRE : Technologie du batiment : *Lambourdages, faux-planchers et collage des parquets dans la construction moderne*, par M. H. Maurer-Marsens (suite et fin). — Variétés : *Les ondes courtes, leurs applications thérapeutiques. — Voitures automobiles de course « aérodynamiques ».* — Sociétés : *Société suisse des ingénieurs et des architectes :* **Le problème de la création de possibilités de travail.** — Bibliographie. — Nouveautés, informations diverses.

TECHNOLOGIE DU BÂTIMENT

Lambourdages, faux-planchers et collage des parquets dans la construction moderne,

par M. *H. Maurer-Marsens.*

(Suite et fin) [1]

Parquets et lambourdages collés.

Collage au bitume.

Les procédés de collage sont employés depuis très longtemps pour protéger les parquets contre les infiltrations humides du sous-sol. Lorsque l'architecte est dans l'obligation de poser à même le sol, sans pouvoir excaver, il fait établir un empierrement et une chape en ciment. Pour poser directement un parquet sur cette chape, il est nécessaire de prévoir une sérieuse protection contre les dangers d'humidité. Le parqueteur recommande le collage sur un lit d'asphalte ou de bitume spécial, versé à chaud, et dans lequel les fougères, munies de rainures particulières, sont placées et collées. L'épaisseur du bitume est d'environ 1 cm, la dalle étant de niveau, l'ouvrier habile pose ses lames parfaitement de niveau.

Ce moyen est excessivement résistant. C'est la raison qui a fait qu'à l'apparition des bétons armés et des hourdis, les constructeurs ont beaucoup employé le procédé et surtout pour les locaux fatigués (bureaux de poste, établissements publics, usines, etc.). L'isolation contre les bruits est très sensiblement augmentée et l'isolation contre le froid aussi. Le seul inconvénient, malheureusement bien sérieux, est la rigidité excessive du parquet collé. Il manque de souplesse et, quoique parquet, il fait l'effet d'une dalle en ciment. Dans l'usine, le bureau, il est évidemment préféré pour sa solidité, mais dans l'habitation, il fatigue et n'est guère favorable. Nous le recommandons pour les fabriques d'horlogerie, les filatures, les fabriques de tissus, les imprimeries, les magasins de vente, les laboratoires ; partout où l'on a de grosses machines et une circulation intense.

Collage à l'asphaltine et à la védine.

Depuis une quinzaine d'années sont apparus d'autres produits de collage. Quelques-uns n'ont pas supporté l'expérience et ont disparu. Deux d'entre eux sont restés et sont très utilisés. Ils ont fait leurs preuves et offrent toutes les garanties. Ce sont *l'asphaltine* et *la védine.* La première est un produit d'origine anglaise et la seconde se fabrique en Suisse, dans les grandes Usines Vedag, à Muttenz, près de Bâle.

Pour le bitume, la chape, afin de favoriser l'adhérence, doit être bien nivelée, mais le plus rugueuse possible. Pour l'asphaltine et la védine, le parqueteur réclame au contraire une chape unie et autant que possible lisse. Il étend d'abord un premier enduit qui joue le rôle de mordant, puis la fougère est trempée dans l'« asphaltine » ou la « védine », de telle façon que la matière recouvre la face inférieure. Les lames ont aussi une rainure comme pour le bitume, mais plus petite. Elles possèdent, d'autre part, la rainure habituelle de la languette qui augmente la traction entre elles.

[1] Voir *Bulletin technique* du 6 juillet 1935, page 168.